



PAPI de la
Canche
Programme d'Action de Prévention
des Inondations

Réunion de Comité de Pilotage **CR 51**
Jeudi 5 décembre 2019

ODJ : Stratégie et programme d'actions

Lieu : Montreuil, sous-préfecture

Rédaction : Mme TRAPU, le 10/12/2019

Diffusion : Les membres du tableau

Présents

Nom	Prénom	Structure
BETRANCOURT	Corinne	Agence de l'Eau Artois-Picardie
MORMENTIN	Annabelle	Agence de l'Eau Artois-Picardie
REGNIEZ	Hervé	Agence Française pour la Biodiversité
DUSANNIER	Pierre-Marie	ASA St-Josse
CONGY	Cyril	CA 2 Baies en Montreuillois
DOUAY	Hubert	CA 2 Baies en Montreuillois
DACHICOURT	Pierre-Georges	CA 2 Baies en Montreuillois - VP
DESCHARLES	Jean-Claude	CA 2 Baies en Montreuillois - VP
FOUCROY	Philippe	CA 2 Baies en Montreuillois - VP ; Attin - maire
LEBAS	Jean	CA 2 Baies en Montreuillois ; La Calotterie - Maire
LEJOSNE	Philippe	CC 7 Vallées - VP
BRICOUT	Damien	CC des Campagnes de l'Artois
MUHYS	Laurent	CC Haut-Pays-du-Montreuillois - DGS
DUCROCQ	Philippe	CC Haut-Pays-du-Montreuillois - Président
LECLERCQ	Marcel	CC Ternois - Ligny-sur-Canche - Adjoint
BLOQUET	Freddy	CC Ternois - Vice-président
COQUART	Claude	CC Ternois Com
BODDAERT	Bertrand	Chambre d'Agriculture 62
DAUSSY	Philippe	Chambre d'Agriculture 62
TETARD	Ghislain	CLE Canche - Président
BRUYELLE	Jean-Charles	CLE Canche - Président Commission inondations
ANSART	Stéphane	DDTM62
MAURY	Olivier	DDTM62
FASQUELLE	Daniel	Député circonscription du Pas-de-Calais
ANGIBAUD	Nicolas	DREAL Hauts-de-France
TRAPU	Marion	setec hydratec
GERME	Francine	Sous-préfecture
BAVILLE	Marie	Sous-préfecture - Sous-Préfète
JACQUESSON	Grégoire	Symcéa
ROUSSEL	Bruno	Symcéa - Président
CHERIGIE	Valérie	Symcéa - Directrice
FAY		Syndicat Mixte SCOT Ternois

Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

Mme Bavielle, sous-Préfète, introduit la séance en rappelant l'objet de la réunion de travail.

La dernière réunion date d'il y a un peu plus d'un an : elle avait été conclue sur une 1^{ère} présentation de la stratégie, qui nécessitait des discussions au sujet des travaux situés sur la partie amont du bassin de la Canche et l'endiguement de la basse vallée. Des compléments d'étude avaient été sollicités. Depuis, beaucoup de réunions et groupes de travail ont été réalisés.

L'objectif aujourd'hui est donc de présenter la stratégie finalisée à partir de ces échanges et de la valider.

Pendant cette année de travail le programme d'action a été précisé : la réunion d'aujourd'hui doit également permettre de discuter des grands axes, des premières actions et de la définition des financements des reste à charge.

M. Roussel, président du Symcées, indique que ce qui va être présenté ici est le résultat du travail réalisé cet été en bilatéral avec chaque EPCI. A ce stade de l'élaboration du PAPI un accord de principe est nécessaire pour finaliser l'élaboration du dossier.

Les échanges faisant suite à la présentation sont repris dans le tableau ci-dessous.

Délibération de la CA2BM et positionnement sur l'axe 7

Face au choix de ne pas retenir d'action dans l'axe 7 (relatif aux ouvrages de protection) du PAPI à ce stade, M. Maury (DDTM62) ajoute que cette décision est d'autant plus pertinente que le dépôt d'un dossier PAPI nécessite d'avoir réalisé toutes les études préalables, ce qui ne pourra être réalisé dans les temps impartis pour le dépôt de ce dossier PAPI.

Le Vice-Président de la CA2BM indique que la présentation réalisée par la DDTM Arras lors du dernier conseil syndical a permis à l'EPCI d'éclaircir sa position. Par ailleurs la CA2BM regrettait de ne pas aller plus loin dans le traitement de l'aléa maritime. La solution proposée a permis de concilier les attentes de la CA2BM et du Symcées. Les élus se positionneront dans 3 ans sur les éventuels travaux à réaliser.

Stratégie

Concernant les travaux prévus pour la réduction de la vulnérabilité (axe 5), M. Dussanier (ASA St-Josse) note que le reste à charge évalué aurait permis de réaliser 2.5 km de digues, qui auraient pu protéger le secteur de La Calotterie par exemple.

M. Roussel (Symcées) rappelle que sur l'ensemble du bassin, les enjeux ne se situent pas uniquement à la Calotterie. C'est le choix du territoire, notamment de la CA2BM, d'étudier davantage la basse vallée plutôt que de faire des digues dès maintenant. La protection individuelle permettra de réduire la vulnérabilité des enjeux diffus sur le territoire.

Mme Bavielle (sous-préfète) ajoute que le PAPI permet de décider de protéger quelques dizaines de personnes ou de réduire la vulnérabilité de plusieurs centaines de personnes. Il s'agit de décisions politiques difficiles à prendre mais qui ont fait l'objet de nombreux échanges.

M. Maury ajoute que certains des habitants qui seront protégés individuellement n'auraient pas pu être protégés par des digues. Seuls les systèmes d'endiguement répondant au cahier des charges PAPI 3, soit présentant une analyse coûts bénéfice positive à horizon 50 ans, auraient pu faire l'objet de financements du Fonds Barnier.

M. Congy (CA2BM) ajoute que le problème fondamental est qu'aujourd'hui on ne connaît pas notre système d'endiguement, notamment le niveau de protection qu'il assure.

B. Roussel rappelle que la connaissance des digues est à déterminer au regard du décret digue.

L'EDD réalisée par la CCMTO avait montré que les digues étaient en état moyen.

M. Bruyelle (CLE Canche) demande si les études nécessaires seront réalisées dans les 3 premières années du PAPI.

M. Congy répond qu'elles le seront, c'est l'objectif de cette programmation.

M. Maury ajoute qu'il s'agira de définir quel système d'endiguement il faut pour protéger les populations. Pour les digues hors système d'endiguement il faudra décider ce qu'elles deviendront. Elles pourront être maintenues à titre d'assèchement, sous réserve qu'elles n'entraînent pas de risque.

M. Congy regrette qu'il faille attendre la délibération de la CMi pour réaliser les études relatives aux systèmes d'endiguement.

Axe 1 – Etudes d'amélioration de la connaissance

M. Bruyelle émet des réserves sur l'influence des sédiments du fond de la baie sur les inondations, et la nécessité d'une étude à ce sujet.

M. Congy répond que la digue de l'aéroport étant construite dans l'estuaire, il est nécessaire, pour la refaire, d'avoir une bonne connaissance de l'estuaire ; ce d'autant plus que l'aire d'influence de la marée dans l'estuaire est de plus en plus importante.

Changement climatique

M. Maury demande si le changement climatique est intégré dans le PAPI, notamment au niveau de la submersion marine.

M. Fasquelle (député) souligne l'intérêt et donc la nécessité d'intégrer le changement climatique dans le PAPI pour l'anticiper et travailler de manière intégrée.

Mme Chérigüé (Symcéa) et M. Angibaud (DREAL) précisent que le changement climatique sera bien intégré dans le dossier PAPI.

Axe 6 - Actions de reconquête du lit majeur

M. Bricout (CCCA) formule des réserves sur l'efficacité de la reconquête du lit majeur dans la gestion des inondations. Une attention particulière devra être portée sur les zones et les enjeux sur-inondés. Sur le PAPI Lys, les ouvrages sont bien réfléchis dans leur globalité mais pour les EPCI le bénéfice est mesuré.

M. Roussel répond que les zones de reconquête du lit majeur concerneront des zones humides, sans activité économique autre qu'agricole. Si des prairies sont impactées, un protocole d'indemnisation sera proposé.

M. Daussy (CA) ajoute que les traitements seront faits au cas par cas. L'idéal est que les surfaces agricoles puissent continuer à être exploitées.

M. Roussel précise que sur cette action une participation de l'Agence de l'Eau est attendue.

M. Ducrocq (CC HPM) indique que ce type d'action a été fait sur l'Aa, sur la base d'échanges avec les exploitants. Plusieurs cas de figures ont été traités : une zone n'est plus utilisée, une autre zone fait l'objet d'une sur-

inondation ponctuelle... Les sur-inondations sont financées, à partir d'accords avec les agriculteurs ; un huissier est sollicité en cas de besoin pour trouver un accord.

Mesures compensatoires

M. Regniet (AFB) souligne que le PAPI va avoir des impacts environnementaux, et qu'il est parfois difficile de trouver des terrains pour proposer des mesures compensatoires.

M. Maury rappelle que chaque projet fera l'objet des dossiers nécessaires. Le plus long est de fiabiliser le foncier. L'amélioration des fonctionnalités de certaines zones pourra constituer des sites de compensation.

M. Ansart (DDTM) rappelle que le cahier des charges PAPI 3 impose de respecter la séquence « 1) éviter / 2) réduire / 3) compenser les impacts environnementaux ».

Actions relatives aux pratiques agricoles

M. Fourcroy (Maire d'Attin) souligne l'intérêt, en amont du territoire, de faire des fascines, travailler avec le monde agricole, sensibiliser aux pertes de sol. Des actions relatives aux pratiques agricoles doivent être intégrées. Sans quoi les bassins de rétention ne suffiront jamais.

M. Ansart répond qu'il s'agit là de la lutte contre le ruissellement. Cet axe de travail est bien prévu dans le programme : les actions prévues dans le PAPI ne se limitent pas aux actions d'hydraulique douce.

Mme Chérigé ajoute qu'effectivement dans le PAPI des actions pour limiter le ruissellement à l'amont des bassins versants sont prévues. Sur cet axe le Symcèa ne se souhaite pas se substituer à la Chambre d'Agriculture mais bien impulser une dynamique et compléter certaines actions initiées.

M. Doussy souhaite que soit noté l'effort du monde agricole qui est fait depuis quelques années.

Validation stratégie

Mme Bavielle rappelle que ces axes de travail sont bien dans la stratégie, c'est pourquoi il faut valider la stratégie. A partir de la labellisation les études continueront ce qui permettra en 2ème partie du PAPI de faire des travaux, et dans les éventuels PAPI suivants également.

V. Chérigé et B. Roussel interrogent l'assemblée sur l'identification de manques ou de points de désaccords dans ce qui a été présenté, notamment concernant les deux diapositives relatives à la stratégie et au programme d'actions du PAPI.

M. Fasquelle souligne que cette affaire est celle de tous : maires, particuliers... Il ne s'agit pas de pointer un type d'acteur plutôt qu'un autre. Une mobilisation générale et une prise de conscience générale sont requises. Le volet information et pédagogie du programme d'actions sera dans ce sens très important.

M. Maury ajoute que différentes intentions et actions sont affichées sur ce bassin versant. Des financements autres que le Fonds Barnier pourront être sollicités : auprès du Département, de l'Agence de l'Eau... L'important est d'avancer.

A la question sur la présence éventuelle de personnes contre le projet, aucun participant ne se manifeste.

Le programme tel que présenté est validé à l'unanimité des personnes présentes.

Prochaines étapes pour le dossier du PAPI

Intégration du changement climatique à la stratégie long terme de l'aléa submersion marine

Mme Trapu (Hydratec) indique que le cahier des charges PAPI 3 précise que la stratégie du PAPI doit intégrer les enjeux du changement climatique pour l'aléa submersion marine, selon les données disponibles. Il est prévu dans le cadre de l'élaboration du dossier PAPI d'intégrer les données existantes, mais pas de produire de nouvelles expertises sur les conséquences du changement climatique sur le territoire.

Mme Bavielle souhaite que lors de la phase de travaux et de définition des ouvrages les conséquences du changement climatique sur les ouvrages notamment soient bien intégrées. Elle rappelle que pour sa labellisation le dossier devra respecter les préconisations du cahier des charges PAPI 3, mais qu'au moment de la définition des ouvrages de protection il sera nécessaire d'aller plus loin.

Echanges sur les ouvrages de rétention (axe 6)

M. Roussel souligne que les échanges sur ces actions permettront de discuter une nouvelle fois au sujet de la solidarité de bassins.

M. Lejosne (CC 7 Vallées) demande si ce sont les EPCI qui trancheront sur la pertinence de réaliser les actions de reconquête du lit majeur.

M. Roussel répond que ce sont bien les EPCI qui trancheront. Concernant le financement de ces actions notamment, à ce stade, c'est l'architecture basée sur les EPCI qui est retenue. Mais l'intégration de la solidarité de bassin dans le financement des actions, à travers une mutualisation de ce financement, va faire l'objet de nouveaux échanges avec les EPCI.

Planning

M. Roussel rappelle que le COPIL a été l'occasion de valider la stratégie et présenter l'enveloppe globale d'actions sur laquelle on va travailler. Il ne s'agit plus de revenir sur ce paquet global d'actions.

Mme Bavielle alerte sur la difficulté d'avoir des discussions avec les conseils communautaires en mars, à intégrer dans le planning.

L'assemblée s'interroge sur les modalités de consultation du public. Une enquête publique est-elle prévue ?

M. Angibaud répond qu'une simple consultation est demandée dans le cahier des charges PAPI 3.

M. Roussel ajoute que le Symcécia est habitué à mener ce type de consultation : des réunions publiques seront organisées.

M. Angibaud précise que les compléments intégrés au cahier des charges PAPI3, comparativement au précédent cahier des charges, visent à rendre opérationnelles les actions : éviter l'opposition de riverains au projet, disposer de données techniques précises sur les travaux à réaliser... Afin de mettre le projet en marche dès la labellisation, et gagner ainsi du temps sur la mise en œuvre du PAPI.



COMPTE-RENDU

Conclusion

M. Roussel conclut sur le fait que ce COPIL a permis de passer un cap. Ce travail a été plus long et compliqué que prévu, et le résultat est également différent de ce qui avait été prévu au lancement du PAPI. La logique PAPI diffère de celle envisagée initialement par les acteurs du territoire, mais n'en n'est pas moins efficace. M. Roussel remercie les participants de la décision prise aujourd'hui. Il remercie également les services, élus et présidents, impliqués tout au long de cette mission.

Mme Baille précise qu'au regard de l'actualité, c'est une priorité qui concerne tous les conseils municipaux. L'objectif est une labellisation du PAPI en 2020. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

M. Fasquelle souligne la nécessité de planifier une action dans le temps long, et de ne pas agir juste après un drame. Il est important de tenir bon même si le soutien sous le coup de l'émotion n'est plus en place. Des drames se sont déroulés il n'y a pas si longtemps. M. Fasquelle remercie également Bruno Roussel d'avoir tenu le cap dans l'élaboration de ce programme d'actions.